



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/COM.2/ISAR/14  
4 juillet 2002

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission de l'investissement, de la technologie et  
des questions financières connexes

Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes  
internationales de comptabilité et de publication

Dix-neuvième session  
Genève, 25-27 septembre 2002  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ**

**I. Ordre du jour provisoire**

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Prescriptions en matière de transparence et de publication pour la gouvernance d'entreprise.
4. Comptabilité des petites et moyennes entreprises.
5. Questions diverses.
6. Ordre du jour provisoire de la vingtième session.
7. Adoption du rapport.

## II. Annotations

### **Point 1: Élection du bureau**

1. Conformément à l'usage, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts est invité à élire un président et un vice-président/rapporteur.

### **Point 2: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

2. En ce qui concerne l'organisation des travaux, le Groupe disposera de trois jours ouvrables. Il pourrait consacrer sa première séance plénière, le 25 septembre, aux questions de procédure (points 1 et 2) ainsi qu'à la présentation du point 3, et les séances suivantes à l'examen détaillé des points 3 à 6. Le secrétariat établira un calendrier indicatif des séances, qui sera distribué le premier jour de la session.

#### *Documentation*

TD/B/COM.2/ISAR/14

Ordre du jour provisoire annoté

### **Point 3: Prescriptions en matière de transparence et de publication pour la gouvernance d'entreprise**

3. Conformément au Plan d'action de Bangkok (TD/390), le Groupe a tenu des discussions préliminaires sur la gouvernance d'entreprise à sa dix-huitième session. Il a passé en revue les pratiques actuelles, ainsi que les codes et les principes appliqués aux niveaux des pays, des entreprises et des régions; il a ensuite examiné la façon dont il pouvait contribuer à l'amélioration de la gouvernance d'entreprise dans les États membres et aider en particulier les pays en développement et les pays en transition à identifier et appliquer les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise et à améliorer la transparence, l'information financière et la responsabilité. Le Groupe a inscrit la gouvernance d'entreprise à l'ordre du jour provisoire de sa dix-neuvième session. Un certain nombre de suggestions ont été faites concernant les travaux futurs dans ce domaine. Toutefois, faute de temps, le Groupe à sa dix-huitième session n'a pu définir en détail un thème particulier concernant la gouvernance d'entreprise. Il a demandé au secrétariat de la CNUCED de présenter différents thèmes possibles pour approbation finale à la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes.

4. Après la dix-huitième session, le secrétariat a consulté un certain nombre d'experts en vue d'identifier des thèmes spécifiques. Les vues et les observations exprimées au cours des discussions ont montré qu'il y avait un large consensus pour axer les travaux du Groupe intergouvernemental d'experts sur les prescriptions en matière de transparence et de publication pour la gouvernance d'entreprise, en vue d'élaborer des lignes directrices. Ce thème a été présenté à la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes à sa sixième session, qui l'a approuvé, en même temps que la convocation, demandée par le secrétariat, d'un groupe consultatif informel d'experts chargé de travailler sur ce thème et d'établir une documentation générale pour examen par le Groupe intergouvernemental d'experts à sa dix-neuvième session. Un groupe spécial d'experts a donc été constitué, qui a conduit ses travaux par courrier électronique et s'est réuni pendant deux jours à Genève, les 22 et 23 avril 2002; il a achevé ses travaux et élaboré un document de base, qui sera examiné au titre du point 3 de l'ordre du jour.

*Documentation*

TD/B/COM.2/ISAR/15

Rapport du groupe consultatif spécial d'experts sur les prescriptions en matière de transparence et de publication pour la gouvernance d'entreprise

**Point 4: Comptabilité des petites et moyennes entreprises**

5. À sa dix-huitième session, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a examiné le rapport du groupe consultatif spécial d'experts sur la comptabilité des petites et moyennes entreprises. Ce rapport indiquait différentes approches pour répondre aux besoins des PME en matière de comptabilité, en fonction de leur niveau de développement. Après débat, le Groupe intergouvernemental d'experts a demandé au groupe consultatif spécial de poursuivre ses travaux afin d'étoffer et d'affiner son rapport; il lui a notamment demandé de développer ses propositions concernant les entités du niveau III, de préciser, pour les entités du niveau II, le contenu et l'ampleur de l'information devant être publiée, de finaliser le projet d'exemple pro forma de normes simplifiées pour les entités du niveau II, et d'établir qu'il y avait bel et bien cohérence entre le cadre conceptuel international et l'approche proposée de la comptabilité des PME. Le groupe consultatif a tenu des consultations par courrier électronique et s'est réuni à Genève les 24 et 25 avril 2002; il a achevé les travaux qui lui avaient été demandés par le Groupe de travail intergouvernemental d'experts et son rapport sera examiné au titre du point 4 de l'ordre du jour.

*Documentation*

TD/B/COM.2/ISAR/16 et Add.1 à 4

Rapport du groupe consultatif spécial d'experts de la comptabilité des petites et moyennes entreprises

**Point 5: Questions diverses**

6. Au titre de ce point, les participants peuvent aborder divers sujets, qu'il s'agisse de questions de fond ou du suivi des activités du Groupe de travail. Par exemple, le Groupe pourrait décider de passer en revue les travaux en cours sur les indicateurs d'effort environnemental ainsi que l'application des directives sur les qualifications nationales d'expert comptable. Il voudra peut-être aussi être informé des travaux récents d'autres organisations internationales concernant la comptabilité internationale.

**Point 6: Ordre du jour provisoire de la vingtième session**

7. L'ordre du jour provisoire de la vingtième session sera établi en fonction des débats de la dix-neuvième session et des sessions antérieures, ainsi que du Plan d'action de Bangkok.

**Point 7: Adoption du rapport**

8. Le Groupe de travail intergouvernemental pourrait adopter des conclusions concertées, s'il le juge nécessaire. Le Président voudra peut-être présenter un résumé des travaux. Le rapport, dont la version définitive serait établie sous l'autorité du Président après la session, sera soumis à la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes.

-----